

## Sté Goubier (Montauban) Conditions générales de ventes 2019.

### Généralités

Sauf convention particulière ayant fait l'objet d'une acceptation expresse et écrite de Goubier SA, toutes les ventes sont régies par les présentes conditions générales de vente.

En conséquence, le fait de passer commande ou tout avenant, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

### Transport

Les produits sont livrés au lieu convenu avec le client. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

Dès la réception du colis et en cas d'avaries ou de manquants, le client doit faire toutes les constatations nécessaires et détaillées, en présence du transporteur et de confirmer ces réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises. (Copie à la société Goubier des contestations faites auprès du transporteur).

### Réclamations

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, le client doit contrôler les produits livrés. La vérification doit porter sur l'état, les références, les quantités, etc.

**Toute réclamation pour non conformité à la commande doit être adressée par écrit à Goubier SA dans les huit jours suivant la livraison des produits. A défaut, elle ne sera pas prise en considération.**

Après accord des deux parties, toute livraison reconnue non conforme entraînera l'établissement d'un avoir au profit du client ou le remplacement des produits non conformes. Dans le cas, où la livraison inclut des frais de port, ils seront pris en compte lors de l'établissement de l'avoir.

### Dessins, Redesign industriel ou Industrialisation:

La société Goubier SA ne vendant pas d'étude, sa prestation de dessin de la pièce (en 2D ou 3D), de modification, d'optimisation ou de redesign (DAO, FAO), est systématiquement présentée au client pour validation écrite. Ce sous forme de dessin, fichiers ou autres support. Cette prestation est directement liée à la technicité de notre métier. Goubier SA ne pourrait avoir sa responsabilité engagée du fait de la fourniture de ces éléments.

Le client s'engage à nous régler ces frais de participation chiffrés dans le devis et acceptés par une ligne de commande séparée.

Goubier S.A reste propriétaire des fichiers, plans, dossiers ainsi que de tout élément lié au dessin, à la programmation et à la fabrication des pièces commandées, réalisés en interne pour le client. En aucun cas le client ne pourrait exiger ces éléments techniques, fichiers informatiques ou autres.

### Prestation spécifique : fourniture d'un dossier de plans papier ou 3D

A la demande spécifique du client, Goubier SA pourra chiffrer et fournir un dossier de plans papier ou 3D, validé par le client.

Goubier SA ne pourrait avoir sa responsabilité engagée du fait de la fourniture de ces éléments.

Ces frais d'élaboration et d'édition ou de modification, d'un dossier de plans papier ou 3D seront chiffrés à part et feront l'objet d'une ligne de commande spécifique.

La livraison et le transfert de propriété du dossier de plans papier ou 3D, ne seront effectifs qu'après leurs règlements intégraux.

### Prix – Conditions de paiement – Pénalités

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Sauf conditions particulières, les factures sont payables selon les modalités de règlement accordées au client.

Les commandes pour l'export hors UE, sont réglables à la commande. Aucun escompte n'est appliqué pour paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance prévue sur la facture donnera lieu, automatiquement et de plein droit, au paiement par le client de pénalités fixées au taux légal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts de retard courront à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au paiement effectif.

En cas de retard de paiement, Goubier SA peut suspendre ou refuser d'honorer toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

### Clause pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de tout ou partie d'une somme à son échéance et un mois après mise en demeure d'exécuter, restée tout ou partie sans effet, entraînera l'exigibilité d'une indemnité égale à cinq pour cent de la somme due, outre les intérêts et les frais de justice éventuels.

### Juridiction – Domicile

Pour toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, le Tribunal de Commerce de Montauban sera seul compétent. L'élection de domicile est faite par notre société en son siège social.

### Force majeure ou événement fortuit

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société Goubier.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Goubier SA et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits.

Les produits et prestations commandés sont concernés par cette clause.

### Réserve de propriété – Transfert des risques

Les produits restent la propriété de Goubier SA jusqu'à complet paiement du prix de vente. Néanmoins la responsabilité des risques et périls desdits produits incombe au client dès leur livraison.

Le client s'engage donc à assurer les marchandises contre le vol, la perte ou la destruction.

Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues, désignées sur la facture, jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et accessoires. Le paiement est réputé effectué lorsque le vendeur à la pleine disponibilité des fonds, contre partie de la vente.

A ce titre, ne constitue pas paiement la remise d'un titre (traite ou autre) créant une obligation de payer. A défaut de paiement à l'échéance, et passé le délai de 8 jours après notre mise en demeure restée sans effets, nous nous réservons le droit de résilier la vente. Les acomptes éventuels versés par l'acheteur seront conservés par nous-même en réparation du préjudice subi consécutif à la résolution de la vente.

Société..... Date .....

Mr/Mme....., reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente rédigées sur ce document.

Fonction .....

Visa et Cachet

Visa et Cachet
----------------